



Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 3 septembre 2010

Service instructeur

Service de Prévention de la
Dépendance

N° CP-2010-10-4-2

Service consulté

FONDS D'ACTION GÉRONTOLOGIQUE

Résumé : *Soutien financier aux services et actions destinés aux personnes âgées du département du Haut-Rhin développés par APALIB' pour un montant total de 200 000 euros.*

Le présent rapport a pour objet d'exposer le programme annuel des actions et des services développés par l'APALIB', entité de La Croisée des Services, pour l'exercice 2010, conformément à la convention cadre de partenariat 2009 – 2011.

L'APALIB' a adressé en 2010 des demandes de subvention pour :

- **Portage de repas à domicile** : le soutien de ce service permet d'accompagner les efforts logistiques et d'organisation visant à permettre à tout haut-rhinois, quelque soit son lieu d'habitation sur le territoire départemental d'accéder à ce service essentiel pour le maintien à domicile de la population âgée ou handicapée.

Il est proposé d'apporter notre soutien à ce dispositif à hauteur de **44.000 €**. Les conditions de versement de cette aide sont définies dans la convention d'exécution pour l'année 2010 de la Convention Cadre.

- **Conférences de prévention** : les conférences de prévention, réalisées sur le territoire du Haut-Rhin par Rivage, ciblent les personnes âgées du territoire et traitent de thèmes de santé publique prioritaires : prévenir la perte de mémoire, les médicaments, le sommeil, etc. Ces actions sont inscrites dans le programme vu par le comité de pilotage « Bien Etre et Bien Vieillir dans le Haut-Rhin », et se font en partenariat avec d'autres professionnels.

Il est proposé d'apporter notre soutien à ces conférences à hauteur de **4.000 €**. Les conditions de versement de cette aide sont définies dans la convention d'exécution pour l'année 2010 de la Convention Cadre.

- **Allô Seniors** : cette ligne d'information téléphonique départementale est destinée aux retraités, aux personnes âgées, à leurs proches ainsi qu'aux professionnels du secteur médical, social et associatif. L'équipe d'Allô Seniors est formée en gérontologie, capable d'informer les interlocuteurs sur l'ensemble des services existants pour les seniors dans le Haut-Rhin.

Les informations transmises concernent des sujets aussi variés que le transport, les loisirs, le soutien à domicile, la livraison de repas à domicile, l'hébergement, les téléalarmes, les aides financières, les démarches administratives, etc.

Il est proposé d'apporter notre soutien à ce service à hauteur de **10.000 €**. Les conditions de versement de cette aide sont définies dans la convention d'exécution pour l'année 2010 de la Convention Cadre.

- **Actions d'animation et redynamisation du lien social et lutte contre l'isolement, Anim'Action** : au travers de clubs répartis sur le Haut-Rhin et de nombreuses activités proposées aux personnes âgées, le service Anim'action crée ou maintient des liens sociaux, favorise l'épanouissement individuel par la vie de groupe, contribue à la prévention des risques liés au vieillissement et apporte une réponse au besoin d'utilité sociale des bénévoles.

Il est proposé d'apporter notre soutien à ce service Anim'Action à hauteur de **100.000 €**. Les conditions de versement de cette aide sont définies dans la convention d'exécution pour l'année 2010 de la Convention Cadre.

- **Réseau départemental de visiteurs bénévoles** : pour faire face à l'isolement des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap, l'APALIB' dispose d'un réseau de visiteurs bénévoles qui rencontrent les personnes isolées chez elles. Ceux-ci leur offrent des moments d'échanges, en leur proposant des temps de lectures, de jeux de société ou une aide pour sortir un peu à l'extérieur.

Il est proposé d'apporter notre soutien à ce réseau départemental de visiteurs bénévoles à hauteur de **33.000 €**. Les conditions de versement de cette aide sont définies dans la convention d'exécution pour l'année 2010 de la Convention Cadre.

- **Allô Maltraitance** : le réseau ALMA France (Allo Maltraitance des personnes âgées) propose 18 centres en France, destinés non seulement à l'écoute des personnes âgées en situation de maltraitance, mais aussi à l'écoute des témoins de maltraitance d'une personne âgée, des familles, des proches, des professionnels et des maltraitants.

L'APALIB' gère une des antennes pour la Région Alsace. Des bénévoles écoutent, conseillent et orientent.

Allô Maltraitance fonctionne en lien avec le Conseil Général du Haut-Rhin et un groupe de référents pluridisciplinaire qui examine les situations présentées par les professionnels et préconise des actions de protection des victimes, d'aide aux familles et à la personne auteur de violence.

Il est proposé d'apporter notre soutien à Allô Maltraitance à hauteur de **9.000 €**. Les conditions de versement de cette aide sont définies dans la convention d'exécution pour l'année 2010 de la Convention Cadre.

Pour l'exercice 2010, le montant total du soutien financier du Conseil Général du Haut-Rhin pour la mise en œuvre du programme annuel des actions et des services développés par l'APALIB', s'élèverait à **200.000€**.

Je vous prie de bien vouloir :

- ❖ Accorder une subvention de **44.000 €** à l'APALIB' pour son service de portage de repas à domicile.
- ❖ Accorder une subvention de **4.000 €** à l'APALIB' pour les conférences de prévention.
- ❖ Accorder une subvention de **10.000 €** à l'APALIB' pour Allô Seniors.
- ❖ Accorder une subvention de **100.000 €** à l'APALIB' pour Anim'Action.
- ❖ Accorder une subvention de **33.000 €** à l'APALIB' pour le Réseau départemental de visiteurs bénévoles.
- ❖ Accorder une subvention de **9.000 €** à l'APALIB' pour Allô Maltraitance.

Soit un montant total de **200.000€** à l'APALIB'.

- ❖ Approuver la Convention d'Exécution pour l'année 2010 de la Convention Cadre 2009-20111 avec l'APALIB' jointe en annexe du présent rapport et autorise le Président à la signer.

Les montants nécessaires seront prélevés sur la ligne budgétaire prévue au budget primitif 2010 :

- ❖ I711, chapitre 65, fonction 53, Nature 6574, Programme 3097 Service 010

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', written over a horizontal line.

Charles BUTTNER

Direction de la Solidarité

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 02 JUILLET 2010

Associations ou organismes relevant de l'action sociale (F)
PROGRAMME 2010

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
FAS04919	APA APALIB Allo'Senior -2010	10 000,00
FAS04918	APA APALIB Anim'Action-2010	100 000,00
FAS04917	APA APALIB ALMA-2010	9 000,00
FAS04922	APA APALIB Réseau visiteurs - 2010	33 000,00
FAS04920	APA APALIB Actions Rivage - 2010	4 000,00
FAS04921	APA APALIB Portage de Repas - 2010	44 000,00
Total		200 000,00

<p style="text-align: center;">Convention d'exécution pour l'année 2010 de la Convention Cadre 2009-2011 avec l'APALIB'</p>
--

Vu la convention cadre 2009-2011 avec l'APALIB' du 10 juillet 2009,

Vu le schéma départemental gérontologique 2006-2011,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 2 juillet 2010,

Entre,

Le Département du Haut-Rhin, sis Hôtel du Département – 100 Avenue d'Alsace BP 20351 68006 COLMAR Cedex, représenté par le Président du Conseil Général dûment habilité par délibération de la Commission Permanente en date du 2 juillet 2010.

Ci-après désigné « Le Département »,

Et

L'APALIB', sise 75 Allée Glück à MULHOUSE, représentée par son Président Monsieur Jean-Marie MEYER dûment habilité par les statuts de l'Association,

Ci-après désignée « APALIB' »

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir le programme annuel des actions de l'exercice 2010 mené par l'APALIB' et le cas échéant les moyens alloués à ces actions dans le respect des critères ou orientations définis dans la convention cadre du 10 juillet 2009.

Article 2 : Portage de repas à domicile

Le soutien de ce service par le Département à hauteur de **44.000 €** permet d'accompagner les efforts logistiques et d'organisation visant à permettre à tout haut-rhinois, quelque soit son lieu d'habitation sur le territoire départemental d'accéder à ce service essentiel pour le maintien à domicile de la population âgée ou handicapée.

Article 3 : Conférences de prévention

Les conférences de prévention, réalisées sur le territoire du Haut-Rhin par Rivage, ciblent les personnes âgées du territoire et traitent de thèmes de santé publique prioritaires : prévenir la perte de mémoire, les médicaments, le sommeil, etc. Ces actions sont inscrites dans le programme vu par le comité de pilotage « Bien Etre et Bien Vieillir dans le Haut-Rhin », et se font en partenariat avec d'autres professionnels.

Les conférences bénéficient d'une subvention de **4.000 €**.

Article 4 : Allô Seniors

Cette ligne d'information téléphonique départementale est destinée aux retraités, aux personnes âgées, à leurs proches ainsi qu'aux professionnels du secteur médical, social et associatif. L'équipe d'Allô Seniors est formée en gérontologie, capable d'informer les interlocuteurs sur l'ensemble des services existants pour les seniors dans le Haut-Rhin. Les informations transmises concernent des sujets aussi variés que le transport, les loisirs, le soutien à domicile, la livraison de repas à domicile, l'hébergement, les téléalarmes, les aides financières, les démarches administratives, etc.

Le Département contribue à son fonctionnement par une subvention de **10.000 €**.

Article 5 : Actions d'animation et redynamisation du lien social et lutte contre l'isolement, Anim'Action

Au travers de clubs répartis sur le Haut-Rhin et de nombreuses activités proposées aux personnes âgées, le service Anim'action crée ou maintient des liens sociaux, favorise l'épanouissement individuel par la vie de groupe, contribue à la prévention des risques liés au vieillissement et apporte une réponse au besoin d'utilité sociale des bénévoles.

APALIB' perçoit pour l'année 2010 un soutien financier à hauteur de **100.000 €**.

Article 6 : Réseau départemental de visiteurs bénévoles

Pour faire face à l'isolement des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap, l'APALIB' dispose d'un réseau de visiteurs bénévoles qui rencontrent les personnes isolées chez elles. Ceux-ci leur offrent des moments d'échanges, en leur proposant des temps de lectures, de jeux de société ou une aide pour sortir un peu à l'extérieur.

La contribution du Département s'élève à **33.000€**.

Article 7 : Allô Maltraitance

Le réseau ALMA France (Allô Maltraitance des personnes âgées) propose 18 centres en France, destinés non seulement à l'écoute des personnes âgées en situation de maltraitance, mais aussi à l'écoute des témoins de maltraitance d'une personne âgée, des familles, des proches, des professionnels et des maltraitants.

L'APALIB' gère une des antennes pour la Région Alsace. Des bénévoles écoutent, conseillent et orientent, dans le strict respect de l'anonymat.

Allô Maltraitance fonctionne en lien avec le Conseil Général du Haut-Rhin et un groupe de référents pluridisciplinaire qui examine les situations présentées par les professionnels et préconise des actions de protection des victimes, d'aide aux familles et à la personne auteur de violence.

Le Département finance cette action en 2010 par l'octroi d'une subvention de **9.000€**, en complément de la subvention de l'Etat.

Article 8 : Modalités de versement des subventions

Conformément au règlement financier du Département la subvention allouée sera versée comme suit :

- Un acompte de 50% à la signature de la présente convention et
- Le solde de 50% au cours du second semestre au vu de la présentation d'un bilan et d'un compte de résultat de l'exercice précédent.

Le versement sera effectué par prélèvement sur l'imputation I711, chapitre 65, fonction 53, Nature 6574, Programme 3097 Service 010 du budget départemental et viré au compte 11899 00103 00020025845 39 Crédit Mutuel de Mulhouse.

Article 9 : Autres obligations

Les engagements des deux parties et les clauses générales sont définis aux articles 4 à 14 de la convention cadre.

Article 10 : Durée

La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement des subventions au titre de l'exercice 2010. La durée de validité de cette aide est de 1 an.

Fait à COLMAR, le

Le Président du Conseil Général

Le Président de l'APALIB'